

COMMUNE D' OLLON

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL

" LES BURLATEX II "

PLAN PARTIEL D'AFFECTION

Approuvé par la Municipalité le
le Syndic J.-L. Chollet

Secrétaire Ph. Amevet

Soumis à l'enquête publique du au
Au nom de la Municipalité Syndic J.-L. Chollet

Secrétaire Ph. Amevet

Adopté par le Conseil communal le
le Présidente S. Jungclaus Delarze

Secrétaire E. Jelovac

Coordonnées moyennes 565'971 / 126'549

Approuvé préalablement par le Département compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Dossier n° 1680

Version du (examen préalable) 08.05.2012
Version du (ultime contrôle) 14.06.2013
Version du (enquête publique) 03.07.2013

PLAREL Lausanne

Mis en vigueur le

PROPRIETAIRES

| Parcelle n° | Propriétaires | Surface comprise à l'intérieur du plan partiel d'affectation |
|--------------|-----------------------------------|--|
| 1096 | GUT Jean-Robert | 4'777 m ² |
| 1159 | Gilles Bollschweiler Projets Sàrl | 2'286 m ² |
| 13884 | GUT Jean-Robert | 2'272 m ² |
| TOTAL | | 9'335 m² |

SITUATION

Echelle: 1 / 5'000



LEGENDE

GENERALITES

- bâtiment existant
- périmètre du plan partiel d'affectation

AFFECTATION

- zone mixte d'habitation et d'activités artisanales

MESURES DE CONSTRUCTION

- périmètre d'implantation des constructions principales - n° d'identification
- bâtiments à conserver
- altitude maximum des constructions
- orientation prioritaire du faite de toiture
- limite des constructions maintenue
- limite des constructions radiée
- limite des constructions nouvelle
- limite des couloirs selon l'ordonnance sur les lignes électriques (OLEI)
- valeurs de planification (VP) du degré de sensibilité au bruit (DS) III
- limite des constructions en bordure de la voie ferrée (TPC)

MESURES D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS

- plantation nouvelle - situation indicative

MESURES D'EQUIPEMENT

- voie d'accès - tracé indicatif

PLAN

Echelle: 1 / 500



Plan de base établi à partir des données informatiques fournies par le bureau ORCEF SA, ingénieurs géomètres brevetés à Ollon.
Certifié conforme selon l'art. 12 RLATC par le géomètre breveté le, Signature :

COUPE Echelle: 1 / 500

